



Présidente de la Métropole

Décision n° 20/353/D

■ Attribution d'une subvention dans le cadre du développement d'un programme pédagogique gratuit labellisé Grande Ecole du Numérique à l'association "La Plateforme_Marseille"- Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

Avec les secteurs du numérique et des industries créatives représentant aujourd'hui plus de 56 000 emplois et un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros, et grâce à des infrastructures de rayonnement mondial (13 câbles sous-marin en fibre optique), le territoire de la Métropole Aix Marseille ambitionne de devenir le hub méditerranéen des entreprises innovantes.

Labellisé Capitale French Tech en mars 2019, le territoire Aix Marseille est aujourd'hui présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique avec de véritables TechChampions (Crosscall, ImCheck, Wooxo, Jaguar Network, AlloPneus...) et des pépites en devenir (Ombrea, Traxens, Qista, X Rapid, Net Reviews...).

Afin de structurer au mieux cette croissance, outre le soutien à l'écosystème du numérique à travers les clusters (Aix Marseille French Tech, Medinsoft) et les structures d'accompagnement (Marseille Innovation, pépinières du Pays d'Aix, Accélérateur M, Technopole de l'Arbois...) la Métropole Aix-Marseille-Provence doit également pouvoir accompagner la montée en compétence numérique des demandeurs d'emploi, des étudiants, des personnes en reconversion professionnelle et des personnes peu qualifiées et éloignées du marché du travail (notamment au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville).

Le capital humain va en effet constituer l'un des facteurs pivot de la croissance numérique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, nécessitant une adaptation continue de l'offre de formation (tant initiale que continue), et une articulation entre le monde de l'entreprise, le monde académique et les pouvoirs publics métropolitains.

De cette convergence entre besoins grandissants de compétences numériques des grandes entreprises du territoire (Club Top 20 et entrepreneurs de la French Tech) et désir des demandeurs d'emploi de rejoindre une économie en croissance (avec une très grande chance d'employabilité), est née sur le territoire en 2019 une nouvelle école labélisée formation Grande Ecole du Numérique : La Plateforme.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020

La Plateforme propose des programmes et des cours pédagogiques conçus avec et pour les entreprises, afin de faire converger rapidement offre et demande.

Pour répondre à ces enjeux, La Plateforme propose deux types de formations :

-Le Centrale Digital Lab, diplôme post-graduate, en partenariat avec l'école Centrale Marseille, forme aux spécialités du numérique les plus recherchées : l'Intelligence Artificielle (IA) et les sciences de la données (data science). Il s'agit d'une formation de haut niveau, ouverte aux étudiants diplômés d'un BAC+5, ou en césure, ayant l'ambition de poursuivre une carrière professionnelle dans le domaine de l'analyse de données. Chaque étudiant participera à la réalisation de projets réels, mis en œuvre à l'aide d'une pédagogie spécifique. Le cursus s'articule autour de trois périodes, réparties sur un an :

- 5 semaines de mise à niveau intensive en IA ;
- 2 projets, de 6 à 8 semaines chacun, portés par des entreprises ;
- Un stage de 6 mois à l'international dans des entreprises partenaires.

-L'Executive Education, formation continue destinée aux cadres au sein des entreprises. Avec cette formation, les cadres seront formés aux technologies clés du digital (Intelligence Artificielle, Blockchain, Cloud et UX/UI Design) ce qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour rester concurrentiel dans un environnement en mutation continue. Les formations s'articulent autour de formules de 2 jours ou d'une semaine, avec 4 sessions de rappel de 2 jours chaque trimestre.

Au-delà de sa vocation à constituer un vivier de compétences numériques disponible pour les entreprises, La Plateforme_ poursuit également un but citoyen et sociétal en favorisant l'inclusion des publics éloignés de l'emploi et de la formation afin de faire du numérique une opportunité pour toutes et tous.

Pour cela La Plateforme a mis en place une formation spécifique labellisée Grande Ecole du Numérique :

La Coding School s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'ouvrir les portes des métiers du numérique, sans préjugés de niveau ou de ressources. Avec ou sans bac, sans limite d'âge et totalement gratuite, la Coding School offre leur chance à ceux qui veulent faire du numérique leur avenir. Son modèle pédagogique s'adapte aux besoins de chacun. Cette formation délivre un titre homologué par l'Etat (Répertoire National des Certifications Professionnelles de niveau 3) de développeur web dès la première année, suivi d'une spécialité en web mobile et d'un stage la seconde année.

La formation sera déroulée sur une période de deux ans, effectuée en présentiel avec 1200 heures de cours par an. Un accompagnement social, insertion et handicap est assuré au sein de l'établissement par le dispositif +2 des Apprentis Auteuil, conçu pour sécuriser le parcours de réussite de chaque apprenant.

Les personnes visées par la formation sont les demandeurs d'emploi allocataires du RSA et les habitants des QPV à hauteur de 70% de la promotion et les femmes à hauteur de 30% de la promotion.

L'association La Plateforme sollicite le soutien de la Métropole Aix Marseille-Provence à hauteur de 100 000 euros pour la mise en œuvre du programme « Coding School » et des actions spécifiques suivantes :

- Formation aux outils numériques (code) pour 80 élèves
- Pédagogie en mode projet dans les locaux de l'école pendant 18 mois
- Projet professionnel à délivrer avec une entreprise partenaire pendant 3 mois au sein de l'école
- Enseignement de l'anglais
- Cours d'expression orale et écrite en français
- Stage de 6 mois en entreprise
- Obtention d'un titre RNCP de niveau 3 (équivalent Bac +2)

Le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera à 100 000 euros, représentant 13 % du budget hors d'un montant de 766 566 euros.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 938 566 euros dont 172 000 euros de contribution volontaires en nature (bénévolat). Le plan de financement de l'action comprend par ailleurs les recettes commerciales et de sponsoring, dans des proportions équivalentes.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Considérant

- La volonté de la Métropole d'Aix-Marseille Provence de soutenir le développement d'un programme de formation numérique gratuit à destination d'un public éloigné de l'emploi et en difficulté.

Décide

Article 1 :

Est attribuée à l'association « La Plateforme_Marseille » une subvention totale de 100 0000 euros au titre de l'action : Développement du programme pédagogique gratuit labellisé Grande Ecole du Numérique « coding school ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière à conclure avec l'association « La Plateforme_Marseille » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 au Budget Principal de la Métropole – Sous-politique B370 - Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL

**Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juin 2020**